



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2025 - 2027 entre Dijon Métropole, la ville de Dijon et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers, en proposant des actions complémentaires à celles du « droit commun », pour améliorer les conditions de vie des habitants.

L'outil principal de cette politique est le contrat de ville métropolitain, signé en août 2024 par la Métropole, l'État, la Région, les communes de Chenôve, Dijon, Quetigny, Longvic, Talant, le Département, la CAF 21 et les bailleurs sociaux.

Il définit les enjeux des quartiers prioritaires du territoire, dont la réussite éducative et l'émancipation par la culture et le sport font partie. Pour y répondre, les communes mettent en œuvre leur Programme de réussite éducative (volet éducatif central du contrat de ville) dans l'objectif d'accompagner les enfants dans le cadre de parcours individualisés et de proposer un soutien à la fonction parentale.

En fonction des besoins de l'enfant, le « mentorat par un étudiant » peut être proposé pour redonner confiance et l'envie d'apprendre à l'enfant. Au-delà des devoirs, le binôme étudiant / enfant travaille ensemble sur l'ouverture culturelle et sportive.

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) mobilise des étudiants bénévoles autour d'actions de solidarité, notamment dans les quartiers de la politique de la ville. Elle y crée des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes en général et pour les étudiants en particulier.

350 étudiants sont à ce jour engagés dans le mentorat pour accompagner des jeunes en difficulté éducative. Les acteurs du domaine de l'éducation, dont les programmes de réussite éducative, orientent les élèves vers ce dispositif qui permet :

- d'accompagner un enfant en difficulté scolaire et sociale, tout au long de l'année scolaire,
- de proposer des activités qui permettent à l'enfant de s'ouvrir et d'acquérir une meilleure confiance en lui-même,
- de travailler à l'ouverture sur le livre, la lecture, l'imaginaire, le vocabulaire, en lien avec les médiathèques du territoire pour les enfants de grande section de maternelle ou CP.

Dijon métropole soutenait cette action lors du précédent contrat de ville et souhaite poursuivre ce soutien pour les trois années à venir en signant une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens. Dijon métropole s'engage à accompagner financièrement l'association à hauteur de 11 000 € par an pour la période 2025 - 2027.

Pour sa part, la ville de Dijon souhaite soutenir l'association dans le cadre des actions qu'elle met en œuvre au sein des quartiers prioritaires des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche (mentorat, collocations solidaires, le volontariat éducatif) et l'engagement citoyen des étudiants.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 11 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2025.

SCRUTIN POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)